



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

**Abrogation de la délibération désignant des représentants du conseil
municipal au conseil d'administration du COS**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200272

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Direction du Secrétariat Général

**Abrogation de la délibération désignant des représentants du
conseil municipal au conseil d'administration du COS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 18 septembre 1995, vous avez désigné des élus pour siéger au conseil d'administration du Comité des Oeuvres Sociales.

Lors de son assemblée générale du 27 avril 2000, le Comité des Oeuvres Sociales a procédé à la modification de ses statuts. Le conseil d'administration de l'association est désormais composé des seuls représentants du personnel des organismes employeurs des personnels adhérents.

Afin de tenir compte de la modification des statuts du Comité des Oeuvres Sociales, il convient d'abroger partiellement la délibération du 18 septembre 1995.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération du 18 septembre 1995 en ce qui concerne la désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité des Oeuvres Sociales.

(M. Bernard BELLEC, Président d'honneur du C.O.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)